



Communiqué

Nouvel arrêté CEE : le GIMELEC salue deux décisions importantes pour la filière

Le GIMELEC salue la **prolongation de la fiche GTB** pour les bâtiments tertiaires, et la **publication de la nouvelle fiche UPS** pour les data centers : co-portées par le GIMELEC, ses adhérents et la filière, elles sont officialisées aujourd'hui avec la parution du nouvel arrêté CEE¹.

Paris, le 02 septembre 2024

Prolongation de la « fiche GTB » : la bonne nouvelle à quelques mois de l'entrée en vigueur du décret BACS

C'était l'une des interrogations majeures autour de ce 58^{ème} arrêté² pris dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) : la fiche BAT-TH-116 – *Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires* (aussi appelée fiche GTB) allait-elle être prolongée ?

Cette fiche devait « s'éteindre » à l'entrée en vigueur du décret BACS au 1^{er} janvier 2025³, mais il n'y avait en réalité pas de justification à cette « date limite ». La suppression de cette échéance, que le GIMELEC appelait de ses vœux, permet donc aux porteurs de projets publics et privés de pousser un ouf de soulagement : **les solutions de GTB performantes de classe A ou B continueront à être soutenues** par le mécanisme des CEE.

Si cette décision va dans le sens de la nécessaire transition énergétique des bâtiments tertiaires, le GIMELEC regrette toutefois que la typologie des bâtiments éligibles ne soit pas étendue, permettant par exemple aux bâtiments culturels ou sportifs d'en bénéficier.

Publication d'une « fiche UPS » : accompagner et encadrer le développement des data centers

¹ Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) permet de faciliter l'investissement dans les technologies d'efficacité énergétique les plus performantes. Le GIMELEC est un contributeur historique et régulier des travaux autour des fiches d'opérations standardisées, sur lesquelles s'appuient ses entreprises adhérentes pour faire progresser le sujet de la maîtrise des consommations énergétique sur le terrain.

² Arrêté du 22 août 2024 modifiant l'arrêté du 4 sept. 2014 modifié : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050147822>

³ <https://gimelec.fr/decret-BACS-revise-2023>

Pour soutenir une économie et une société s'appuyant toujours plus sur le numérique, le nombre et la taille des data centers sont en croissance continue en France, et plus généralement dans le monde. Il est donc essentiel d'accélérer dès maintenant le déploiement des meilleures solutions d'efficacité énergétique.

Depuis 2 ans, le **GIMELEC et ses adhérents ont ainsi travaillé à la construction d'une fiche consacrée aux alimentations sans interruption performantes** (ASI, ou *Uninterruptible Power Supply – UPS* en anglais) référencée BAT-EQ-135, et se félicitent que le seuil d'éligibilité ait été fixé à 98% de rendement : cette limite valorise les offres technologiques les plus performantes auprès des centres de données neufs et existants.

Qu'est-ce qu'une Alimentation Sans Interruption ?

Une ASI est un équipement à l'interface entre le réseau électrique et une application sensible (par exemple les serveurs informatiques pour un data center). Elle permet de prémunir cette dernière contre toute perturbation ou coupure de courant grâce notamment à un système onduleur-batterie.

Dans la ligne de mire du 59^{ème} arrêté : une motorisation performante pour l'industrie

Parmi les chantiers du dispositif des CEE auxquels participe actuellement le GIMELEC, citons la **construction des fiches « moteurs » et « variateurs »**. Le GIMELEC est particulièrement impliqué sur ce dossier lié à la transition énergétique du secteur de l'industrie car – au-delà de représenter les fabricants – ce poste représente **un potentiel d'économie d'énergies majeur dans le secteur de l'industrie**⁴, et pourtant méconnu : on parle de 70% de la consommation d'électricité du secteur !

A propos du GIMELEC

Le GIMELEC fédère les entreprises de la filière électronumérique française. Nos 210 adhérents conçoivent, fabriquent et déploient les solutions d'électrification, d'automatisation et de digitalisation pour l'industrie, les bâtiments, la mobilité, les infrastructures énergétiques et numériques.

#TransitionÉnergétique #Bâtiment #DataCenters #Industrie #Énergie

Contact presse :

Joël VORMUS – jvormus@gimelec.fr – 06 12 73 63 00



⁴ <https://gimelec.fr/en/moteurs-et-variateurs-dans-lindustrie-des-solutions-defficacite-energetique-qui-ne-demandent-qua-accelerer/>